

Procès-verbal de la CLDR du 4 février 2026 (17^e)

Présents : 31 dont 27 membres de la composante citoyenne non issue du Conseil communal

Absents : 3

Excusés : 25

Démission(s) : 1

Ordre du jour:

1. **Mot d'accueil du Président ;**
2. **Validation du PV de la réunion de la commission du 10 décembre 2025 ;**
3. **Validation de l'annexe 4 du rapport annuel 2025 ;**
4. **Projet 1.1 - Cure de Buvrinnes : information ;**
5. **Projet 1.3 - Balisage des sentiers à Leval et villages : élaboration d'un guide des sentiers ;**
6. **Projet 1.4 - Aménagement de « 21 espaces de convivialité » : information ;**
7. **Projet 1.9 - Aménagement de la Place Bourdon en espace convivial : information ;**
8. **Agenda ;**
9. **Divers ;**
10. **Point complémentaire : démission.**

1. Mot d'accueil du Président

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres et en les remerciant pour leur présence.

2. Validation du PV de la commission précédente

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé par e-mail à l'ensemble des membres en même temps que la convocation. Il a été approuvé sans aucune remarque. Des copies en format papier étaient disponibles ce jour.

3. Validation de l'annexe 4 du rapport annuel 2025

Monsieur le Président présente l'annexe 4 du rapport annuel 2025 de la CLDR qui reprend différents éléments relatifs :

- au fonctionnement de la commission (ambiance de travail, présence, nombre de réunions, etc.)
- aux projets que la commission propose d'activer dans les 3 ans.

Les membres de la CLDR approuvent l'annexe 4 du rapport annuel 2025 dans son intégralité.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT			
Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
	2021	21 janvier 2025 (représentants politiques) 27 mai 2025 (composante citoyenne non issue du Conseil communal)	Pas de modification
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	19 février 2025	Nombre de présents	18
	17 juin 2025		46
	19 novembre 2025		30
	10 décembre 2025		23

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	Le 21 janvier 2025, le Conseil communal a marqué son accord sur le renouvellement intégral de la composante politique. Le 27 mai 2025, le Conseil communal a marqué son accord sur le renouvellement de la composante citoyenne non issue du Conseil communal. Le dossier prioritaire du PCDR (projet 1.1) avance bien et le dossier « convention-réalisation » a été approuvé par la RW le 19/11/2025. Le MP a été lancé le 05 janvier 2026 – clôture des offres le 05 février 2026. La construction du second projet relatif à l'aménagement d'une maison de village à Bray en lieu et place de l'ancienne église est plus compliqué (projet1.5). En effet, l'estimation remise par l'auteur de projet pour les premières réflexions amène la commission à revoir ses ambitions. L'architecte qui gère ce dossier est revenu vers la commission avec des propositions nouvelles. A ce stade, le dossier est à l'analyse du Collège communal. Les fiches qui ont pour objectif d'améliorer l'espace Bourdon (1.9) et aménager 21 points de convivialité sur le territoire (fiche 1.4) sont en cours de réalisation. Suite aux travaux réalisés par la CLDR pour sélectionner un phasage parmi les 21 points qui figurent sur la fiche, ces volontés ont été portées à la connaissance du Collège communal qui a porté son choix à la rue du <u>Carnois à Leval</u> en date du 06/10/2025. Le MP a été lancé et l'entreprise Espaces Verts Masse & Fils SA a été désignée par le Collège communal le 3/11/2025. Concernant le projet relatif à l'entretien des sentiers (projet1.3), un groupe de travail de la CLDR est sur le point de naître afin de réaliser un guide d'entretien. Et enfin par rapport au projet relatif à l'embellissement des entrées de villages (projet 3.4), 3 hôtels à insectes ont été placés jusqu'à présent. Une réflexion sur des endroits stratégiques a été menée par la CLDR afin de poursuivre l'objectif en 2026. Si on ressent un léger essoufflement au niveau de la participation en fin d'année, les CLDR réunissent toujours un nombre intéressant de citoyens motivés et investis dans leur mission. Les absences sont pour la plupart excusées. Le climat au sein des réunions est toujours constructif et serein.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	Fiche 1.1
Intitulé du projet	Construction d'une maison de village à la cure de <u>Buvrines</u>
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	2026
Numéro fiche-projet	Fiche 1.5
Intitulé du projet	Rénovation de l'ancienne église de Bray-Village en maison de village
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	2027
Numéro fiche-projet	Fiche 1.9
Intitulé du projet	Aménagement de la Place Bourdon en espace de convivialité
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	2026
Numéro fiche-projet	Fiche 1.7
Intitulé du projet	Aménagement d'un verger pédagogique à <u>Péronnes</u>
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	Finalisé en 2025 hormis le panneau didactique à placer
Numéro fiche-projet	Fiche 1.4
Intitulé du projet	Aménagement de 21 points de convivialité
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	2026 et suivants
Numéro fiche-projet	Fiche 3.4
Intitulé du projet	Embellissement des entrées de villages
Priorité du projet	3
Calendrier d'exécution	2026 et suivants

4. Projet 1.1 - Cure de Buvrines

Monsieur le Président rappelle l'Etat d'avancement du projet et les dates clés :

Convention-faisabilité : 14/12/2023

Avant-projet : 19/11/2024

Convention-réalisation: 19/11/2025

Lancement du MP : 05/01/2026

Clôture des offres : 05/02/2026

Auteur de projet : Triedre

Coût prévisionnel total du projet TVAC

+ honoraires: 1.982,470,18 €

Subside : 680.000 €

Centre administratif, rue Saint-Paul, 14 • B - 7130 BINCHE • N° général : 064 23 05 11

Service des Travaux, chaussée Brunehault, 266 • B - 7134 BINCHE (PERONNES) • N° général : 064 23 06 57

www.binche.be

Monsieur le Président informe les membres de l'état d'avancement de la procédure du marché public et de son calendrier prévisionnel :

TIMING

- ▶ Nombre de visites à ce jour : 9
- ▶ Date fin de réception des offres : 05/02/2026
- ▶ Date d'attribution du MP: mars 2026
- ▶ Délai de Tutelle : 45 jours (30 délai légal + 15 prorogation)
- ▶ Notification du MP : dès inscription du crédit lors de la MB
- ▶ Dossier à transmettre au bureau extérieur pour accord : décision dans le mois
- ▶ Commencement des travaux : septembre 2026
- ▶ Délai d'exécution des travaux : 265 jours ouvrables

5. Projet 1.3 – Balisage des sentiers à Leval et villages

Monsieur le Président rappelle le principe de cette fiche ainsi que la méthodologie de travail, structurée en deux volets (volet 1 et volet 2).

Il invite ensuite Madame Favay Dominique à présenter le travail préalablement réalisé ainsi que les étapes à venir.

- Volet 1 : élaboration d'un guide des sentiers :

Mme Dominique Favay, qui s'était déjà fortement impliquée dans ce projet à l'époque (Leval) et qui avait réalisé un premier travail de recensement des sentiers ainsi que des panneaux didactiques envisagés, etc., avec l'aide de M. Jean-Philippe Goffin, a présenté ses réflexions aux membres.

Madame Jenny Reuliaux, responsable du service Urbanisme, a indiqué la possibilité de consulter l'Atlas des chemins vicinaux et, le cas échéant, de prendre contact avec le service de la Régie foncière, lequel est également en mesure de fournir des informations utiles.

À l'issue de cette présentation, les personnes suivantes se sont jointes à Madame Favay Dominique (volets 1 et 2) afin d'élaborer un guide des sentiers portant sur des conseils pertinents en matière de localisation des sentiers, entretien et balisage :

- Madame WILISKI Laurie

➤ Volet 2 : entretien et balisage des sentiers :

- Monsieur CREVIEAUX Maxime

Une fois le guide élaboré, Madame Dominique Favay transmettra toutes les informations à Madame Lucrèce Giorgio afin qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine CLDR.

Ce point sera présenté aux membres pour permettre la constitution de groupes de travail et le matériel nécessaire pourra, en fonction des groupes constitués, être commandé afin d'être mis à disposition.

6. Projet 1.4 – Aménagement de 21 espaces de convivialité

Monsieur le Président communique l'état d'avancement du dossier :

▶ Collège communal du 6 octobre 2025 : désignation de l'entreprise Masse & Fils à Stépy-Bracquegnies

▶ Lieu du projet : rue du Carnois à Leval

▶ Montant : 25.000 € TVAC

▶ Réalisation pour avril 2026



Monsieur le Président présente un visuel de la composition du module de jeux :

- Un module adapté aux enfants de 2 à 6 ans (multi activités : escalade, rampe, toboggan, tour, pont)
- Une pyramide à cordes adaptées aux enfants de 3 à 12 ans
- Un panneau d'information
- 2 bancs
- Une poubelle
- Une clôture

Monsieur le Président sollicite les membres pour choisir le panneau didactique (4 propositions).

Le choix des membres s'est porté sur les panneaux didactiques numéros 1 et 4.



7. Projet 1.9 - Aménagement de la Place Bourdon en espace convivial

Monsieur le Président présente les deux projets aux membres en précisant les points suivants :

- une réunion de concertation s'est tenue avant la CLDR avec les Présidents des sociétés carnavalesques de Ressaix afin de leur présenter les deux projets.
- A l'issue de cette rencontre, leur choix s'est porté sur le projet 2 ;
- une rencontre citoyenne est également prévue le jeudi 5 février, exclusivement avec les riverains de la rue du Mazy et de la Place Bourdon ;
- quel que soit le projet retenu, le budget reste identique, à savoir 75.000 €, montant arrêté par le Conseil communal ;
- les 2 projets comptent 19 places de stationnement dont 1 PMR ;
- les 2 projets visent à améliorer l'infrastructure sociale ainsi que le stationnement ;
- le projet d'un terrain multisport à « Vachaudez » prévu prochainement ne sera pas remis en cause si le choix final devait se porter sur le projet 1 ;

Monsieur le Président invite les membres à voter pour un des deux projets.

- Projet 1 : 2 (adolescents)
- Projet 2 : 16 (enfants de 4 à 6 ans)
- Rien : 0
- Abstention : 8

Le choix des membres de la CLDR s'est donc porté sur le projet 2 pour les raisons suivantes :

- plus esthétique
- plus aéré
- plus agréable visuellement
- l'agora space à Binche est toujours monopolisé par les plus grands
- il n'y a plus d'aire de jeux pour les plus petits
- plus sécurisant car aujourd'hui les véhicules se stationnent sur les trottoirs

Les membres expriment le souhait de pouvoir disposer d'un plan en 2D du projet 2 lors de la prochaine réunion de la CLDR.

Monsieur le Président précise que les résultats de ces votes (Présidents des sociétés carnavalesques, membres de la CLDR et réunion citoyenne) seront transmis au Collège communal pour information.

Centre administratif, rue Saint-Paul, 14 • B - 7130 BINCHE • N° général : 064 23 05 11

Service des Travaux, chaussée Brunehaut, 266 • B - 7134 BINCHE (PERONNES) • N° général : 064 23 06 57

www.bincche.be

Monsieur le Président indique enfin que le projet qui sera choisi par le Collège communal devrait être réalisé courant des mois d'avril et mai 2026.

8. Agenda

Monsieur le Président indique que la prochaine réunion de la CLDR se tiendra le lundi 20 avril 2026 à 18h30 au Kursaal, salle A sous réserve de confirmation par convocation.

9. Divers

Néant

10. Point complémentaire : démission

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur TERMOLLE Robert par sa lettre du 2 février 2026, laquelle est actée sans remarque.

Monsieur le Président invite Madame Giorgio Lucrèce à procéder à un relevé des absences justifiées et injustifiées des membres afin de leur adresser un courrier relatif à leur intention ou non de poursuivre leur mandat, et ce, conformément à l'article 7 du ROI, qui stipule ce qui suit :

- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - o Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - o Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - o Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.